

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 124, rue Principale à Palmarolle, le mardi 24 mai 2022, à 18 h 00.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse, madame Véronique Aubin.

Présences :

M^{mes} Véronique Aubin
Josée Aubin
Annabelle Aubin
Lyne Vachon
Sabrina Turgeon
MM Yan Lavoie
Jeanot Goulet

Assiste également à l'assemblée, madame Kathleen Asselin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et monsieur Denis Bédard, directeur général intérimaire, greffier-trésorier intérimaire.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 18 heures et 03 minutes et constatation de l'avis de convocation. Le conseil constate les absences et la directrice générale adjointe mentionne que les avis de convocation ont été signifiés aux membres du conseil qui ne sont pas présent à l'ouverture de la séance.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution n° 22-05-138

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 2.1. Autorisation donnée à monsieur Camil Paré, ingénieur chez Stantec, de procéder aux divers appels d'offres sur le SEAO concernant le projet de réfection du rang 8-et-9 Ouest;
3. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS;
 - 3.1. Adoption du Règlement no 334 décrétant un emprunt et des travaux de voirie et d'infrastructure pour le chemin du rang 8-et-9 Ouest;
 - 3.2. Adoption du Règlement no 335 décrétant un emprunt et des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour le chemin 8-et-9 Ouest;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC;
5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté.

2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Autorisation donnée à monsieur Camil Paré, ingénieur chez Stantec, de procéder aux divers appels d'offres sur le SEAO concernant le projet de réfection du rang 8-et-9 Ouest

Résolution n° 22-05-139

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Camil Paré, ingénieur chez Stantec, à procéder aux divers appels d'offres sur le SEAO concernant le projet de réfection du rang 8-et-9 Ouest.

2.2. Autorisation à la direction de procéder à des demandes d'appels d'offres pour l'ajout de luminaires de rue sur le territoire urbain

Résolution n° 22-05-140

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général intérimaire, monsieur Denis Bédard, ou la directrice-générale adjointe, madame Kathleen Asselin, à procéder à des demandes d'appels d'offres pour l'ajout de luminaires de rue sur le territoire urbain.

3. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

3.1. Adoption du Règlement no 334 décrétant un emprunt et des travaux de voirie et d'infrastructure pour le chemin du rang 8-et-9 Ouest

Résolution n° 22-05-141

ATTENDU que l'avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 mai 2022 ;

ATTENDU que le projet dudit Règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 334 décrétant un emprunt et des travaux de voirie et d'infrastructure pour le chemin du rang 8-et-9 Ouest tel que présenté.

3.2. Adoption du Règlement no 335 décrétant un emprunt et des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour le chemin du rang 8-et-9 Ouest

Résolution n° 22-05-142

ATTENDU que l'avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 mai 2022 ;

ATTENDU que le projet dudit Règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 mai 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 335 décrétant un emprunt et des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour le chemin du rang 8-et-9 Ouest tel que présenté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée et fermeture de la séance

Résolution n° 22-05-143

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 18 heures et 25 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Véronique Aubin
Mairesse

Kathleen Asselin
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe